

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Construction de la caserne de gendarmerie de Trets : lancement de l'opération.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibérations :

- n°130 du 20 décembre 2004, le Conseil général a donné un accord de principe à la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Trets et approuvé le coût prévisionnel estimé à 6 200 000 €

- n°94 du 25 novembre 2005, le Conseil général a autorisé la présentation d'une demande de subvention et les conditions juridiques et financières du futur bail,

- n°46 du 12 mai 2006, le Conseil général a accepté le nouveau programme de l'opération portant l'effectif de la brigade territoriale à 16 sous-officiers et 2 gendarmes-adjoints volontaires, soit 16,66 Unités-Logement,

- n°1 du 30 juin 2017, le Conseil départemental a approuvé la convention relative à l'équipement immobilier de la Gendarmerie Départementale des Bouches-du-Rhône.

Le programme immobilier initial prévoyait un effectif de 16 sous-officiers et 2 gendarmes-adjoints volontaires pour la caserne de gendarmerie de Trets.

Suite à une évolution des effectifs sur la commune, celui-ci est abandonné et cette caserne sera dorénavant appelée à accueillir 15 sous-officiers et 3 gendarmes-adjoints volontaires, représentant un total de 16 Unités-Logement.

Dès réception d'un nouveau référentiel relatif à cette opération :

- de nouvelles conditions juridiques et financières seront fixées et présideront à l'établissement du bail ainsi qu'à une nouvelle demande de subvention conformément aux dispositions du décret de 1993 (la décision d'attribution de subvention de 2006 sera annulée et le nouveau montant sera rehaussé en raison de l'augmentation du coût-plafond depuis 2006),
- une nouvelle enveloppe financière prévisionnelle sera définie.

Ces éléments seront soumis à votre approbation lors d'une prochaine session.

A titre d'information, cette opération sera lancée sur la base d'un marché sectoriel en accord avec le groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône.

Enfin, cette opération sera réalisée dans le cadre du décret 93.130 du 28 janvier 1993, modifié par le décret 2009.1712 du 30 décembre 2009.

L'objet du présent rapport est donc d'approuver le lancement de l'opération de construction de la caserne de gendarmerie de Trets toujours sur la même assiette foncière, ainsi que la modification des effectifs les portant à 15 sous-officiers et 3 gendarmes-adjoints volontaires soit 16 Unités-Logement à construire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL